



**Monde « multipolaire » versus « unipolarité euro-atlantique » :
deux visions géopolitiques en Europe ?**

*Mémoire de géopolitique
du Chef de bataillon Raymond GEISTEL*

dans le cadre du séminaire :

*« le monde vu par la Commission européenne »
de la 12^e promotion du Collège Interarmées de Défense*

Directeur : Monsieur Thierry CHOPIN

Avril 2005

LISTE DES ABREVIATIONS EMPLOYEES.

ASEAN : Association des Nations de l'Asie du Sud-Est

CSS : Concept Stratégique de Sécurité

EU : Etats-Unis

GATT : General Agreement for Trade and Traffic

IESD : Initiative Européenne de Sécurité et de Défense

OTAN : Organisation du Traité de l'Atlantique Nord

OMC: Organisation Mondiale du Commerce

ONU: Organisation des Nations Unies

PECO : Pays d'Europe Centrale et Orientale

PESD : Politique Européenne de Sécurité et de Défense

PME-PMI : Petite Moyenne Entreprise-Industrie

SFOR : Stabilisation FORCE

UE : Union Européenne

UEO : Union de l'Europe Occidentale

SOMMAIRE

1. LES DIFFERENTES VISIONS GEOPOLITIQUES EN EUROPE, RACINES ET REMANENCES.	2
1.1. LA VISION « ATLANTISTE ».	2
1.2. LA VISION « EUROPE PUISSANCE ».....	4
2. DES RAPPROCHEMENTS INELUCTABLES, CAUSE PROFONDES ET PREMICES.....	7
2.1. CAUSES DEMOGRAPHIQUES ET SOCIOLOGIQUES.....	7
2.2. CAUSES ECONOMIQUES.	11
2.3. CAUSES GEOPOLITIQUES	15
3. VERS UN POLE EURO ATLANTIQUE DANS UN MONDE MULTIPOLAIRE, CHEMINS ET MOYENS.....	19
3.1. LE CSS ET LA PESD:	19
3.2. L'OTAN, UN FACILITATEUR PARADOXAL.	26

Monde « multipolaire » versus « unipolarité euro-atlantique » :
deux visions géopolitiques en Europe ?

« Vieille Europe » contre « Nouvelle Europe », axe Paris-Bruxelles-Bonn contre axe Madrid-Rome-Varsovie, Grande-Bretagne contre France...

Il semble évident à tout observateur de la politique européenne qu'il existe deux (voire des) visions différentes de l'Europe, et surtout deux visions divergentes de son devenir.

On peut, rapidement et donc forcément avec quelques raccourcis et approximations, dresser les portraits suivants de ces deux visions :

- la première se fonde sur un double constat. Les Etats-Unis (EU) sont la seule superpuissance et l'Europe n'est pas en mesure actuellement d'assurer seule sa défense, ni de mener à bien une politique de puissance. Cependant les EU et l'Europe partagent les mêmes valeurs. Seule la puissance des EU, élément moteur de l'Occident, peut permettre une relative stabilité du monde. La conséquence logique de ce constat est que pour la stabilité du monde, et pour que l'Europe continue de jouer un rôle, même par « procuration » sur la scène internationale, il faut que les EU restent la seule superpuissance à l'avenir face à ses concurrents potentiels (Chine, Inde...).
- La seconde vision part du même constat mais tire d'autres conclusions. La puissance des EU ne peut être ni éternelle, ni source de stabilité à l'avenir. Les EU et l'Europe partagent un certains nombres de valeurs, mais avec des différences. Cette dualité devrait aller en s'accroissant à l'avenir. La stabilité du monde ne viendra que de la présence de plusieurs pôles de puissance s'équilibrant. La conséquence est donc que pour survivre et espérer jouer un rôle de « modérateur » dans les relations internationales, l'Europe est condamnée à développer une politique de puissance et devenir l'un des pôles de l'avenir multipolaire du monde.

Compte tenu de l'impasse dans laquelle semblent se trouver actuellement les tenants de chaque analyse, on en vient à s'interroger sur la possibilité d'évolution de ces deux visions, et surtout sur l'existence d'une « troisième voie », qui créerait un terrain d'entente entre elles pour permettre à l'Europe d'atteindre le but commun : permettre à l'Europe de survivre et de compter dans les relations internationales au XXI^e siècle.

1. Les différentes visions géopolitiques en Europe, racines et rémanences.

Si les Européens parviennent assez facilement à une vision à peu près commune du monde, ils se divisent en revanche sur le rôle de l'Union dans la gestion des crises. Parce que ce rôle est en effet largement fonction du type de relations que chacun souhaite construire avec la puissance américaine, à titre bilatéral ou au sein de l'OTAN, les Européens ne sont jamais parvenus à s'entendre sur la finalité même de leur coopération diplomatique et militaire. Les débats récurrents sur les vertus ou les vices de la multi ou de l'uni polarité, de même que les discussions sur le niveau possible d'une autonomie européenne en matière de défense, sont l'expression la plus caricaturale de cette division des Européens entre « atlantistes » et partisans de « l'Europe puissance ».

1.1. La vision « Atlantiste ».

1.1.1. L'ambiguïté de la position britannique.

Paradoxalement, la position du Royaume-Uni dans le processus de construction d'une défense européenne reste ambiguë à de nombreux égards, alors même que la relance de ce processus découle officiellement d'une initiative franco-britannique concrétisée à Saint-Malo. Ce paradoxe n'est qu'apparent, tant la politique européenne britannique répond à un souci permanent de pragmatisme dans ses objectifs stratégiques d'équilibre européen, de préservation de sa souveraineté et de liens transatlantiques privilégiés.

La position britannique au sein de l'Union Européenne a connu une évolution spectaculaire entre le gouvernement de madame Thatcher et celui de monsieur Blair; le Royaume-Uni se considère sans doute aujourd'hui comme une puissance d'avantage européenne qu'auparavant, mais sous la pression des événements plutôt que par conviction et adhésion à une vision de défense européenne commune. Selon Julian Lidley-French¹, « ...si dans un passé récent la politique de sécurité britannique comportait 5 % de dessein politique et 95 % de considérations fonctionnelles et militaires, à l'heure actuelle, dans la meilleure des hypothèses, elle est devenue à 30 % politique et à 70 % fonctionnelle... ».

¹ Chargé de recherche à l'institut d'études de sécurité de l'UEO (in Défense n° 90, déc 2000)

La Grande Bretagne possède avec les Etats-Unis des liens particuliers et structurels. Une étude économique le montrerait, une étude culturelle le montrerait également, mais ces liens ne correspondent pas à ce que nous croyons souvent. Ce n'est pas du suivisme, loin de là. C'est un choix: être proche des Etats-Unis pour les influencer, mais sans se faire d'illusion sur certaines de leurs orientations. D'autre part la Grande Bretagne ne peut pas et ne veut pas se couper de l'Europe, ne serait-ce que pour empêcher l'Union Européenne de dériver trop loin des Etats-Unis. Si la Grande Bretagne franchissait le pas et choisissait le grand large, elle aboutirait à ce qu'elle ne veut pas c'est à dire la rupture entre l'Europe et les Etats Unis. Les Anglais « europhiles » comme les « eurosceptiques » sont au moins d'accord sur ce plan. Il faut que l'Angleterre arbitre la relation transatlantique. D'autre part, comme l'Angleterre ne fait pas partie de la zone Euro, il lui reste un seul instrument pour influencer la politique européenne: c'est la sécurité, c'est la Défense. En pratique, ce constat conduit les Britanniques à jouer un jeu ambigu: d'une part ils maintiennent un lien transatlantique fort qui se traduit par l'importance qu'ils accordent à l'OTAN et aux États-Unis; et d'autre part ils adoptent une attitude prudemment ouverte aux progrès de l'UE dans laquelle ils ne veulent pas être marginalisés. Le sommet de Saint Malo en 1998 est l'illustration emblématique de cette politique. Il montre qu'en Europe, rien n'avance sans les anglais qui y occupent désormais une position très intéressante, celle de « bloqueurs » potentiels du moteur franco-allemand.

La tendance britannique est donc le maintien du lien transatlantique mais subtilement, prudemment et profondément transformé dans le sens d'un rééquilibrage entre les deux rives de l'Atlantique.

1.1.2. **Les autres « atlantistes ».**

La crise irakienne a mis en lumière l'« atlantisme » de nombreux autres pays européens. Cet « atlantisme » a des origines différentes suivant les pays.

Prenons deux exemples :

Pour la Pologne, ainsi que pour la plupart des nouveaux entrants dans l'UE, les causes en sont historiques et géopolitiques. Les PECO ont tous subis le joug de régimes communistes inféodés à Moscou pendant quasiment un demi siècle. Cette situation découlait elle-même de la Seconde Guerre Mondiale, au cours de laquelle les pays d'Europe de l'Ouest, en particulier France et Grande-Bretagne, ont été incapables de les

protéger, contrairement aux accords et aux promesses d'avant guerre. Leur libération du communisme -car c'est bien de cela qu'il s'agit à leurs yeux- ils la doivent aux Etats-Unis et à l'OTAN, et non à l'UE. Ils considèrent donc avoir un triple devoir de reconnaissance vis-à-vis des EU en tant que défenseurs de la liberté, de la démocratie et de l'économie de marché. Cette considération est psychologiquement extrêmement importante et l'emporte sur le bilan comparatif des efforts de l'UE et des EU pendant la « transition ».

La géographie influence bien dans ce cas la politique. Bien que faisant partie à présent de l'UE, ces pays conservent la crainte rémanente de la Russie, voisin gigantesque et à la stabilité non assurée. La sécurité est pour ces pays la priorité absolue. Il est donc logique, cohérent et légitime pour eux de s'appuyer sur les Etats-Unis - et donc sur l'OTAN- pour l'assurer. C'est dans cet esprit, même si d'autres facteurs ont joué, qu'il faut considérer le choix des Polonais en faveur du F 16, plutôt que du Mirage 2000, pour renouveler leur flotte d'avions de combat. L'UE reste néanmoins primordiale pour leur développement économique, et pour faire entendre leur voix dans le concert des relations internationales.

L'Espagne prend plus particulièrement en compte l'aspect démographique. Il y aura 40 millions d'hispanophones aux Etats-Unis très bientôt et cent millions dans le délai d'une génération. L'Espagne pense qu'elle possède ainsi un atout essentiel dans la relation transatlantique, et qu'elle ne doit pas se limiter à une Union Européenne qui risquerait de la marginaliser, alors que la notion d'Hispanité, en Amérique du Sud et dans la partie hispanophone des Etats-Unis, lui permet d'envisager de jouer un rôle culturel et économique de tout premier plan dans les relations internationales du XXI^e siècle.

Ces pays sont fondamentalement en faveur de la poursuite de relations transatlantiques privilégiées, et de façon assez paradoxale, plus que les Etats-Unis eux-mêmes.

1.2. La vision « Europe puissance ».

1.2.1. La France.

La politique française de défense a toujours été caractérisée par sa singularité par rapport à celle de ses alliés. On le sait, la France, membre de l'Alliance Atlantique, en a quitté l'organisation militaire intégrée pour élaborer sa défense dans le cadre d'une politique de dissuasion nucléaire totalement autonome. Cette option l'a amenée à la fois

à développer une grande liberté d'analyse par rapport aux Américains, et à se doter de capacités souveraines dans des domaines où ses alliés européens n'en avaient pas toujours, c'est-à-dire, outre l'arme nucléaire elle-même et ses vecteurs balistiques, des capacités de renseignement et de commandement. Il est donc parfaitement logique que, dans le cadre stratégique nouveau que nous connaissons, ce soit la France qui développe les positions d'autonomie les plus nettes pour la défense européenne vis à vis des Etats-Unis. La France a d'abord tenté de ranimer l'UEO pour en faire le pilier de défense de l'Union européenne. C'est sous son impulsion que celle-ci a été dotée d'un centre satellitaire et d'un comité des chefs d'état-major, tandis que le traité de Maastricht en faisait aussi, le cas échéant, le bras armé de l'Union européenne. Devant l'échec à faire de l'UEO une organisation dotée d'une vraie capacité de décision, c'est également la France qui est à l'origine de la soumission complète de l'UEO à l'Union Européenne, voire de l'absorption de l'UEO par l'UE, dont le principe est formulé dans les articles J.7 et J.13 du traité d'Amsterdam et au transfert de l'UEO vers l'Union européenne des missions de Petersberg. Dans la tentative de dégager des moyens OTAN qui pourraient être utilisée par l'Union européenne, la France milite pour qu'un certain niveau de duplication soit établi. Elle considère en effet que seule une certaine surabondance de moyens permettra à l'Union européenne de mener des opérations sans risque de veto américain devant le dépeuplement des états-majors de l'OTAN qu'elle ne manqueront pas de provoquer. Dans ce cadre, elle souhaite pour elle-même conserver des moyens propres, et notamment des capacités-clés, à la fois pour peser sur les conditions et modalités d'un engagement militaire collectif, ainsi que pour rester en mesure de contracter les accords militaire et de défense qui paraîtraient indispensables à sa politique étrangère, et de mener éventuellement de façon autonome les opérations militaires qui pourraient en découler. Dans le cadre de l'IESD comme de la PESD, elle estime également indispensable de disposer de telles capacités, pour que les Européens se trouvent dans ce domaine, déliés de toute dépendance envers les Etats-Unis. Il faut noter que cette politique a aussi pour conséquence de faire contrepoids à la volonté hégémonique américaine au plan industriel et technologique. Enfin, avec le temps, une prise de conscience se fait aussi que l'enveloppe de la programmation pourrait ne pas être suffisante pour mener simultanément à bien la professionnalisation, la conduite d'opérations extérieures nombreuses et la mise à niveau continue des capacités technologiques.

La position française actuelle pourrait se résumer dans la phrase de Michel Barnier :
« *La France ne doit plus chercher à être puissante en Europe, mais à rendre puissante l'UE dans le monde* ».

1.2.2. L'Allemagne.

L'Allemagne suit actuellement, en gros, la position française dans le domaine d'une politique européenne de sécurité et de défense plus indépendante des Etats-Unis. Elle participe également aux sommets à trois avec la Russie, mais ceci sans concéder à Paris un leadership permanent. Toute la classe politique allemande se retrouve sur ce point. Il y a un débat très vif en Allemagne entre les Atlantistes ou les partisans d'une forme d'Europe puissance, mais si Europe puissance il doit y avoir, ce ne sera pas au profit exclusif de la France.

Quel est l'objectif à long terme des Allemands ? Une Europe se développant, permettant de donner à la RFA, par l'intermédiaire européen et de façon discrète, le seul rôle international qu'elle puisse raisonnablement espérer aujourd'hui. Une Europe fédérale ou évoluant vers le fédéralisme, maximisant l'influence allemande, grâce à des institutions organisées pour ce faire, avec des votes judicieusement pondérés et un rôle du Parlement européen donnant toute sa place à l'Allemagne.

Berlin souhaite le maintien des liens avec les Etats-Unis. Il suffit de vivre un peu en Allemagne pour se rendre compte que personne ne voudra rompre les liens fondamentaux, économiques, culturels, scientifiques avec les Etats-Unis mais bien entendu à condition que ceux-ci soient rééquilibrés. Les Américains ne devraient se faire aucune illusion : aucun Allemand sérieux, quelque soit son parti politique, n'est prêt à accepter la poursuite d'une situation de dépendance qui était acceptable à l'époque de la guerre froide mais ne l'est plus aux yeux des Allemands aujourd'hui. Tactiquement tout donne à penser que, dès que possible, la République fédérale reviendra à son rôle ancien et profitable de médiateur entre Paris et Washington, rôle qu'elle a joué dès les années 60, dès la brouille franco-américaine.

2. Des rapprochements inéluctables, cause profondes et prémices.

L'Europe et les Etats-Unis, par delà les différents et les problèmes qui ne seront sans doute pas résolus facilement, ont et auront des raisons, objectives et subjectives, de se rapprocher.

La première des raisons de rapprochement est sans doute démographique. L'UE est entrée dans une phase difficile de vieillissement. Les EU, malgré une meilleure position actuelle, ne sont pas exempts de faiblesses potentielles. Cet aspect étant assez peu évoqué à l'heure actuelle, nous y consacrerons un paragraphe assez important.

L'économie sera également importante, du fait de l'interdépendance des économies européennes et américaine, ainsi que de l'émergence de nouveaux géants économiques et potentiellement militaires en particulier en Asie, (Inde et surtout Chine).

Enfin la géopolitique, en partie liée à l'émergence de l'Asie, obligera l'Europe à ne pas se détacher des EU, et ceux-ci à maintenir le lien transatlantique en évitant de succomber au travers d'un tropisme « Pacifique » trop marqué.

2.1. Causes démographiques et sociologiques.

2.1.1. L'effet de levier du poids des seniors sur la politique et la puissance

La dépopulation naturelle européenne sous l'influence de facteurs démographiques essentiellement internes n'est pas sans effet géopolitique vis-à-vis de l'extérieur, notamment en terme d'immigration. Au total, 17 pays d'Europe, dont 13 situés en Europe Orientale et Centrale, ont connus en 2003 des excédents de décès sur les naissances.

L'Europe s'engage de la sorte sur le sentier de la variante basse des projections des Nations en matière démographique, variante révisée à la baisse tous les deux ans depuis 1990. Elle apparaît d'ores et déjà moins peuplée que l'Afrique, estimée à 861 millions d'habitants en 2003, où l'on compte moins de 20 seniors âgés de 50 ans ou plus pour 100 jeunes qui n'ont pas atteint 20 ans d'âge.

Cette dépopulation est masqué par les flux d'immigration: le solde migratoire annuel, de l'ordre du million de personne depuis le début des années 90, était estimé à 1,2 million de personnes en 2001, soit le triple de son accroissement naturel.

Depuis l'an 2000, l'Union Européenne est en effet devenue, selon Eurostat, la première destination pour les immigrants du monde, comptant officiellement près de 2 millions d'immigrants en 2000 (dont quelques 500 000 nationaux), dont 850 000 en Allemagne (parmi lesquels 200 000 nationaux) – ce pays approchant ainsi le niveau des entrées étrangères aux Etats-Unis - et 360 000 au Royaume-Uni, comme en Espagne. L'Union enregistre en outre désormais plus de 360 000 demandes d'asile par an.

Dans ce contexte d'inversion des pyramides des âges et de déclin des populations, l'Europe et les États membres de l'Union devront gérer la maîtrise des flux d'immigration, alors même que les anciens pays d'émigration des pays du sud de l'Europe sont devenus des pays d'immigration.

Plus immédiatement, les ressources grevées par la charge sociale des personnes âgées (recettes des privatisations, taxes sur le tabac en France) ne peuvent être consacrées à l'effort de défense ou d'influence des États européens.

2.1.2. **États-Unis : le dynamisme de la recherche et du développement**

Le poids des jeunes générations a lui aussi des effets géopolitiques inverses du poids des seniors sur la politique par effet de levier.

La relative abondance des jeunes générations aux États-Unis est ainsi un facteur primordial de la puissance de cette nation, notamment grâce au renouvellement culturel qu'elle permet : « le dynamisme américain a aussi une composante démographique » analysait ainsi *Le Monde*, daté du 7 mai 2003.

Lorsque ce mouvement s'inscrit dans un déséquilibre entre nations, il illustre les effets externes et véritablement géopolitiques des facteurs démographiques.

Les propositions américaines, depuis 2000, visant à la mise au point et au déploiement d'un bouclier anti-missile, en relançant la course aux armements, tirent bien sûr parti de ce phénomène de vieillissement différentiel des électorats favorable aux États-Unis, face à l'Union Européenne, à la Russie et au Japon. Ils déboucheront nécessairement sur un contrôle plus étroit des alliés européens et japonais. Faut-il y voir l'écho de l'analyse de Zbigniew Brzezinski²: « le maintien du statut de super puissance planétaire des États-Unis se résumerait aux trois grands impératifs géostratégiques suivants : éviter les collusions entre vassaux et les maintenir dans l'état de dépendance que justifie leur

² « Le Grand Echiquier », Editions Bayard, 1997

sécurité ; cultiver la docilité des sujets protégés ; empêcher les barbares de former des alliances offensives ».

2.1.3. **La mutation de la société américaine sous l'effet de la nouvelle immigration.**

Les attentats du 11 septembre 2001, s'ils ont constitué un choc pour les États-Unis, ont aussi mis en lumière le pluriculturalisme d'une société américaine devenue effectivement cosmopolite.

« La diversité de nationalité des 6 000 morts du double attentat de New York – plus d'une cinquantaine – met en évidence la spécificité de la mégapole new yorkaise et, plus généralement des grandes villes nord américaines et européennes par rapport à d'autres métropoles mondiales (...) En Amérique du Nord et en Europe, la plupart des grandes villes présentent un caractère cosmopolite par la diversité des nationalités qui y résident et par l'importance relative des résidents de nationalité ou d'origine étrangère (...) »

La diversité des nationalités des morts du double attentat de New York est justifiable d'une autre explication : en 1965, les Américains ont décidé l'élargissement géographique de la politique d'immigration en supprimant les quotas géographiques, comme le montrent les résultats du dernier recensement américain. Bien qu'elles soient souvent méconnues, ces décisions contribuent à une diversité ethnique croissante des États-Unis. »³

Cette diversité ethnique est un nouveau fondement d'une société pluriculturelle et cosmopolite qui, si elle n'échappe pas au risque d'implosion identitaire, est poussée vers un messianisme culturel.⁴

2.1.4. **L'immigration constitutive de la société américaine.**

La croissance démographique des États-Unis, constitués de populations transplantées principalement à partir de l'Europe, a été prodigieuse : entre 1700 et 1950, en 250 ans, sa part dans la population du monde a été multipliée par 40 (de 0,15% à 6%). A l'aube du troisième millénaire, et après l'implosion de l'Union Soviétique, cet état fédéral, plus

³ Gérard-François Dumont, « Un monde commun à tous », Population et Avenir, n°655, novembre-décembre 2001, p.3.

⁴ Philippe Bourcier de Carbon, « Démographie et puissance : quelques enjeux géopolitiques majeurs des dynamiques démographiques différentielles en cours », conférence au CID.

de 4 fois plus peuplé que la France sur un territoire 19 fois plus vaste rassemblant 50 États, domine aujourd'hui sans partage la politique et l'économie du Monde.

En 1800, pourtant, les 5 millions d'Américains, dont près d'1 million d'esclaves noirs, ne représentaient même pas le cinquième de la population de la France. Mais, déjà en 1900, sa population de 76 millions d'habitants, dont 11% de Noirs (et Mulâtres), rassemblait plus du double de la population de la France ou de la Grande-Bretagne, pour atteindre les 100 millions à la veille du premier conflit mondial. Sa population a encore bien plus que doublé depuis le déclenchement du second conflit mondial (132 millions en 1940).

2.1.5. *Le risque de la perte d'identité*

Politiquement, économiquement, socialement et culturellement constituée jusqu'au milieu du XXème siècle autour de populations d'origine européenne, la société américaine connaît pourtant depuis la fin des années 60 une mutation de son identité. Ce bouleversement ethnique, désormais engendré par la poussée des peuples asiatiques, pacifiques et latino-américains, aujourd'hui en « transition démographique », qui s'installent depuis 30 ans aux États-Unis, engendre de nouvelles tensions raciales et politiques. Transformant radicalement le « modèle américain » traditionnel, il dessine les contours d'une nouvelle société pour les prochaines décennies du siècle qui s'ouvre, et suscite des interrogations sur l'avenir de la stabilité et de la cohérence interne de cet état aujourd'hui mondialement surpuissant.

C'est en raison de la montée de ses propres contradictions internes, et du développement prévisible des tensions au sein de ses populations, que les défis majeurs vont émerger à l'horizon d'une génération dans ce grand pays.

A présent en effet, se modifient rapidement au profit des États de l'Ouest et du Sud les poids démographiques des États de la fédération, ainsi que leur composition ethnique et linguistique : les communautés hispaniques sont désormais plus nombreuses que la communauté noire américaine, elles s'accroissent au rythme de 4% par an, soit un doublement en 16-17 ans, induisant déjà plus d'une naissance sur sept dans le pays. Les teenagers yankees d'origine européenne seront, à l'horizon 2035-2040, devenus minoritaires aux États-Unis.

Ainsi, d'ores et déjà, s'impose un bilinguisme anglo-espagnol de fait, qui sera bientôt irrésistiblement établi en droit.

Le plus dangereux pour l'avenir proche de la cohésion politique de la société américaine paraît bien résider dans les conséquences potentielles inévitables de la double allégeance, qui, en raison directe du rejet du modèle assimilationniste du " Melting-Pot ", devient désormais la règle chez les nouveaux nationaux. Face à la montée des nouveaux communautarismes, certains sociologues américains évoquent à présent la constitution d'un nouveau modèle de société aux États-Unis : le modèle du " Salad Bowl ".

C'est, semble-t-il, l'opinion de l'historien et sociologue américain Samuel Huntington, qui considère comme extrêmement éclairants les nouveaux comportements anti-américains, chauvins et agressifs des hispano-américains, révélés en 1998 à l'occasion de la coupe du monde de football, lors du match qui opposait les États-Unis au Mexique, au stade de Los-Angeles, lesquels conspuaient l'équipe nationale des États-Unis et la bannière étoilée, dans le même temps où ils déployaient frénétiquement une forêt de drapeaux mexicains. Cet incident n'est pas sans rappeler les sifflets et les drapeaux algériens brandis par de jeunes « beurs » lors d'un match France-Algérie en 2001 au Stade de France.

Les États-Unis conservent ainsi un taux d'accroissement naturel supérieur à celui d'une Union Européenne vieillissante qui peine sous le poids de ses seniors. Les Etats-Unis peuvent dès lors compter sur de jeunes générations nombreuses qui fondent leur dynamisme et leur potentiel industriel et de puissance actuel et futur.

Ce dynamisme américain est cependant en grande partie fondé sur les naissances issues d'une population immigrée jeune et dont le comportement démographique est encore marqué par les habitudes de sociétés d'origine bien souvent en phase de transition démographique.

L'immigration massive aux Etats-Unis, si elle soutient la croissance démographique, remet pourtant profondément en cause sa structure humaine et son identité, lui faisant courir à terme un risque vital, qui ressemble pour partie à celui qui menace également l'UE.

2.2. Causes économiques.

Sur le plan économique, les EU et l'UE sont intimement liés, voire imbriqués. Les pays européens, qu'ils soient « atlantistes » ou non, réalisent une grande partie de leurs échanges commerciaux avec les EU. Sur ce point il y a sans aucun doute convergence à

la fois d'intérêts et de volonté. De même, l'apparition de nouveaux géants économiques, en particulier la Chine, font peser une menace sur les deux unions. La crise actuelle du textile européen en est un exemple. Mais le flot de produits bons marchés chinois qui inondent le marché américain permettent d'une certaine manière aux Américains de maintenir le niveau de leur pouvoir d'achat. Les dirigeants américains sont conscients de cette faiblesse potentielle face à la Chine.

2.2.1. **Liens structurels privilégiés..**

La relation économique entre l'Europe et les Etats-Unis est de loin la plus large et la plus profonde de l'histoire. Ces liens se sont rapidement développés et les années qui ont suivi la guerre froide ont connu une des périodes les plus intenses d'intégration économique entre les deux continents. Ainsi, les Etats-Unis et l'Europe sont aujourd'hui, l'un à l'égard de l'autre, les marchés les plus importants et les plus profitables. De cette interpénétration des économies résultent des niveaux de vie comparables de part et d'autre de l'Atlantique, des échanges commerciaux intenses, des emplois croisés qui se comptent par centaines de milliers. On partage majoritairement l'idée également, que l'ouverture des marchés est une bonne chose même si bien entendu, de sérieuses divergences apparaissent quant aux modalités régissant cette ouverture. Malgré tout, les accords du GATT puis de l'OMC ont produit des résultats même si divers points tels que l'exception culturelle, la politique vis-à-vis de l'Afrique et l'environnement constituent des pierres d'achoppement.

Depuis la fin de la guerre froide, à la confrontation est-ouest s'est ainsi substituée une distinction centre périphérie: un Occident plus stable, plus prospère et plus démocratique qu'à aucune autre période de l'histoire. Europe et Etats-Unis partagent l'idée que la stabilité économique ou mieux la croissance, constitue le meilleur rempart contre la manipulation des opinions publiques et la montée des pouvoirs extrémistes comme ce fût le cas en 1929. Forts de cette expérience, les deux partenaires ont toujours été à l'unisson lorsqu'il s'est agi de prendre des mesures destinées à contrer les débuts de crise et les effets de la coopération au sein de groupes comme le G8 sont indiscutables. Cette interdépendance au niveau commercial et financier s'accompagne, en particulier pour les entreprises, du partage de l'idée de profit, de l'interpénétration des équipes dirigeantes et d'un grand nombre d'emplois croisés et bien souvent aussi de normes communes. A titre d'illustration, on comprendra aisément le caractère à la fois théorique, relatif et potentiellement nuisible du désaccord stratégique entre la France et

les Etats-Unis pour une entreprise telle que Michelin qui emploie plus de 20 000 américains (sur 130 000 employés au total) dans 17 usines aux Etats-Unis et qui de surcroît, produit des pneumatiques pour les véhicules militaires américains. La situation pour les entreprises allemandes ou britanniques est encore plus marquée.

Du partage des mêmes conceptions en matière économique résulte une compétition exacerbée dans de nombreux secteurs industriels. Mais se limiter à ce simple constat serait réducteur. En effet cette compétition va de pair avec une profonde interdépendance et bien souvent avec un impérieux besoin de coopérer pour réduire les coûts de développements (cas patent de l'industrie pétrolière).

Dans le secteur aéronautique, qui constitue un des principaux postes du commerce entre la France et les Etats-Unis, les moteurs conçus en coopération entre le Français Snecma et l'Américain General Electric équipent aussi bien les avions Airbus que les Boeing. Dans ce secteur également, le croisement d'intérêts est encore plus flagrant en ce qui concerne les équipementiers, souvent des PME-PMI pour lesquelles les considérations stratégiques et politiques passent bien naturellement au second plan en comparaison des perspectives de gain de parts de marché. Dans le secteur de l'industrie de défense, l'intérêt bien compris de grands groupes comme Thales va même jusqu'à la mise en place d'alliances structurelles (Joint Venture avec Raytheon). Il est donc clair que le monde industriel ne se satisfait guère des oppositions politiques et stratégiques.

Le subtil mélange entre coopération et compétition est une caractéristique de la relation euro américaine dans bien des domaines industriels et depuis les événements de l'Irak, les relations continuent sans véritables difficultés en particulier parce que le cycle des relations industrielles est sensiblement plus long que le cycle des mandats électoraux ou le cycle des « amours » politiques entre les partenaires transatlantiques. Dans ce domaine de la coopération, il convient également de mentionner la profonde imbrication des centres de recherche et laboratoires dans de nombreux domaines couvrant aussi bien les sciences physiques, les sciences de la vie que les sciences sociales où les échanges scientifiques, se pratiquent depuis des lustres entre des équipes qui se respectent. Dans un esprit gagnant-gagnant, ces coopérations sont finalement peu dépendantes de la « météorologie » politique.

2.2.2. L'émergence de la Chine.

La Chine s'est retrouvée sous les feux de l'actualité grâce à un taux de croissance économique annuel moyen de 10 % au cours des vingt dernières années, c'est-à-dire depuis son ouverture à l'extérieur et sa réforme intérieure.

La nouvelle Chine joue un rôle plus actif dans les relations internationales, ce qui suscite l'attention et l'inquiétude du reste du monde. Si le XXème siècle a été pour elle une période de détresse et d'angoisse, le XXIème siècle la verra sans nul doute accéder au rang de puissance mondiale. Grâce à la croissance économique rapide de la Chine, son PIB a atteint 1,2 milliards de dollars en 2003, plus de 15 fois le niveau de 1980, ce qui place la Chine derrière les USA, le Japon, l'Allemagne, mais déjà au même niveau, voire devant la France, l'Italie et l'Angleterre. En 1997, un institut de recherche japonais financé par le gouvernement prévoyait également une croissance moyenne annuelle ininterrompue de 8 à 10 % jusqu'en 2010. Un scénario prévoit qu'en 2020, le PNB de la Chine sera plus de six fois supérieur à son niveau de 1995, ce qui la situera au troisième rang derrière les États-Unis et le Japon. La même étude souligne que la Chine dépassera les États-Unis et deviendra la première puissance économique du monde en 2020, lorsque son PNB sera calculé à l'aide de l'indice du pouvoir d'achat du FMI. En 2004, pour une contribution de 5% à la croissance du produit intérieur brut mondial, la Chine a consommé 30% du charbon, 13% de l'électricité et 25% de l'acier mondiaux.

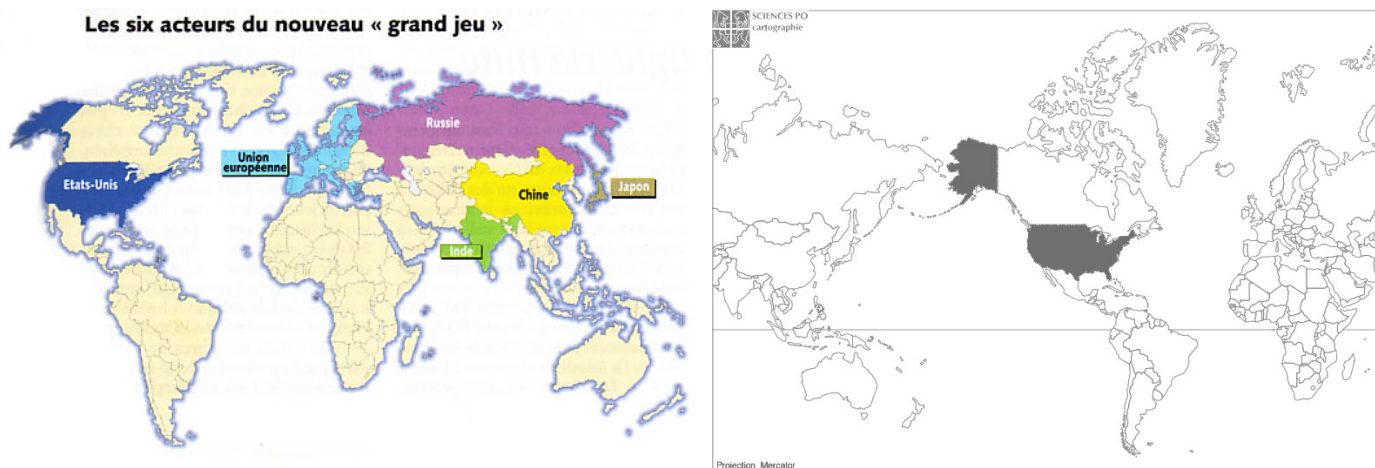
Le 29 novembre 2004, lors du sommet de Vientiane (Laos), la Chine et les pays de l'ASEAN se sont entendus pour la création de ce qui pourrait être, dès 2010, la zone de libre échange la plus peuplée de la planète. Cette zone entre les dix états membres de l'ASEAN et la Chine regroupera 1,8 milliard de personnes entre lesquelles les échanges commerciaux franchiront, en 2004, le cap des 100 milliards de dollars. Au-delà du commerce, le premier ministre chinois, Wen Jiabao, a affirmé que le projet de Communauté de l'Asie de l'Est était un « *choix stratégique* » qui correspondait « *aux intérêts du propre développement de la Chine et aux intérêts communs de la région* ».

Pour aborder le sujet de l'Inde, qui poursuit également un développement impressionnant, citons juste la déclaration du président indonésien, Susilo Bambang Yudhoyono à l'issue de cette même réunion : « *notre principal défi est de renforcer notre intégration économique. Pourquoi ? Deux mots : l'Inde et la Chine* ».

2.3. Causes géopolitiques

Les EU et les pays européens partagent des intérêts géopolitiques et des valeurs fondamentales communs. La position des EU, entre Atlantique et Pacifique vient compliquer cette communauté d'intérêts, mais sans pour autant l'affaiblir.

2.3.1. Le tropisme « Pacifique » des EU.



La géopolitique s'appuyant sur la géographie, l'étude des deux cartes ci-dessus permet en un instant de mettre en évidence ce que l'on peut appeler le tropisme « Pacifique » des EU.

La carte de gauche montre les principaux acteurs des relations internationales et des échanges économiques à travers le monde.

Le planisphère de droite, centré sur l'Amérique, permet de comprendre comment les EU « voient » le Monde. On voit ainsi qu'ils possèdent une frontière « physique » sur le Pacifique et une autre sur l'Atlantique. Sur ce planisphère, on prend toute la mesure de la taille de l'océan Pacifique, dont les Européens n'ont qu'une vision restreinte (sur nos cartes « euro centrées », le Pacifique se situe sur les marges) alors qu'il est deux fois plus étendu que l'océan Atlantique. Mis à part la France, les pays européens n'ont pas de possessions dans le Pacifique, ce qui a pour conséquence que l'UE a du mal à considérer le Pacifique comme une zone d'intérêt vital.

En rapprochant les deux cartes, on constate que 5 des 6 acteurs majeurs sont situés dans le Pacifique, et que par conséquent les EU sont « au contact » de 4 acteurs majeurs, dont 2 (Inde et Chine) sont en pleine expansion. Cette situation est encore accentuée par le déplacement du « centre de gravité » démographique, politique et économique vers les

états de l'Ouest et du Sud-Ouest (sans que l'on puisse vraiment définir si c'est une cause ou une conséquence de ce que nous avons dit plus haut).

Pour la relation entre l'UE et les EU, ce tropisme « Pacifique » est ambivalent. Il peut amener les EU à délaisser le lien transatlantique au profit du Pacifique, par exemple en cas de crises à répétition entre européens et américains. Ceci aurait pour conséquence une marginalisation plus grande de l'Europe.

Si les EU et l'UE restent proches, ce tropisme pourrait au contraire être d'un grand profit pour les deux protagonistes, en permettant aux Européens de « redécouvrir » cet espace aux potentialités immenses, et aux EU de ne pas apparaître comme trop unilatéraliste dans leur politique vis à vis cette zone.

2.3.2. *Des intérêts stratégiques communs sur le long terme.*

Les deux continents exercent une action mondiale et ont fondamentalement les mêmes objectifs stratégiques. « Action mondiale » veut dire lutter partout dans le monde contre la menace du terrorisme, les armes de destruction massive, la prolifération, renforcer la démocratie, faire reculer la pauvreté et la maladie, développer les échanges commerciaux.

Les Etats-Unis et l'Europe jouent notamment un rôle majeur au sein d'institutions multilatérales très importantes (ONU, OMC, etc.) et d'une manière générale, au nom de valeurs communes qui seront évoquées plus loin, ils travaillent ensemble afin de donner à ces institutions toute l'efficacité souhaitée et leur permettre d'obtenir des résultats positifs.

Pour citer quelques exemples de la coopération transatlantique, on peut évoquer l'Afghanistan où Européens et Américains travaillent au rétablissement de la paix, à la stabilité et à la sécurité de cette partie du monde. L'association des deux continents fait que l'Afghanistan n'est plus un état à la dérive et évite que le chaos et la répression ne s'y rétablissent en favorisant un nouvel essor des réseaux terroristes et illégaux même si l'équilibre obtenu reste encore précaire.

Autre exemple, en Afrique où l'expérience et l'expertise de la France dans cette partie du monde et le fait que les troupes françaises y soient déjà positionnées de longue date lui ont permis de réagir très rapidement sur le terrain, de stabiliser la situation et de protéger ou évacuer les ressortissants occidentaux. Cette expertise pourrait être mise à profit dans le nouvel intérêt stratégique que manifestent les Américains pour le

continent africain dans le cadre de la lutte globale contre le terrorisme. Les récentes rencontres franco-américaines sur l'Afrique confortent cette orientation.

Dans les Balkans, et après quelques dissensions initiales, les deux continents coopèrent également dans le sens de la paix. L'un des éléments majeurs de cette coopération est l'engagement vis-à-vis des libertés individuelles et la dignité de l'être humain. Le transfert de responsabilités de l'OTAN (SFOR) à l'Union Européenne en Bosnie est un pas significatif.

De même à Haïti, où les Américains assurent un soutien logistique complet aux troupes françaises et se met en place une coopération dans le domaine dans les domaines de l'information opérationnelle et des actions psychologiques (PsyOps).

L'alliance entre démocraties occidentales constitue une composante majeure du système international. Leur complémentarité permet à « l'Occident » de faire entendre sa voix sur toute la gamme des moyens, même si la partition n'est pas toujours parfaitement en phase des deux côtés de l'Atlantique.

2.3.3. La communauté des valeurs fondamentales occidentales.

Les Etats-Unis sont considérés, avec l'Amérique latine, comme un "Extrême Occident" de l'Europe qui y a exporté sa culture, son système économique et politique, ses hommes en surnombre. Les liens familiaux générés par la présence aux Etats-Unis de millions de Polonais, Italiens, Allemands, Irlandais, etc. jouent un rôle dans le maintien du lien transatlantique. Alors que ces deux continents s'éloignent ou tout au moins semble s'éloigner, il est intéressant de rappeler les liens qui les unissent et de tenter de comprendre comment ces liens sont une force pour tempérer l'actuelle crise.

Mais de quelle crise parle-t-on ? Crise de l'impérialisme pour les Etats-Unis, crise de croissance pour l'Europe ? Qu'importe finalement sa nature. En effet, les relations transatlantiques ne sont qu'une longue histoire d'intérêts et de divergences croisés.

Américains et Européens sont liés par des valeurs et une histoire communes. L'Europe et les Etats-Unis sont tous deux issus du siècle des Lumières. Ils ont le même attachement aux libertés individuelles, à la démocratie, à une économie de libre-échange, à une certaine idée du droit. Ils ont également les mêmes espoirs pour le monde qui leur ont permis de forger une alliance stratégique. Georges W Bush déclare le 15 juin 2001 : *"Quand l'Europe et les Etats-Unis sont en désaccord, l'histoire tend vers la tragédie. Lorsque l'Europe et les Etats-Unis coopèrent, aucun problème ou quelconque dictature ne peut nous résister"*. Henry Kissinger rappelle que l'idéal

wilsonien d'un ordre international reposant sur un attachement commun aux institutions démocratiques et sur la volonté de régler les différends par la négociation et non par la guerre s'est imposé dans les pays de l'Atlantique nord. Depuis 50 ans, l'usage de la force s'est limité aux marges de l'Europe et à des conflits entre groupes ethniques, épargnant les Etats nations traditionnels.

L'universalisme ne s'exprime pas de la même façon sur les deux rives de l'Atlantique. Dans la démocratie, le modèle français, par exemple, forme l'un des pôles de l'universalisme, celui de l'égalité, tandis que le modèle américain tient pour la liberté d'abord, en dépit des inégalités qui en résultent. Cependant la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen (26 août 1789) ressemble à la déclaration d'Indépendance du 4 juillet 1776, et c'est une surenchère dans l'universalisme qui influencera fortement la Déclaration universelle des droits de l'homme par l'ONU (1948).

Il est vrai que les différences de culture politique dans lesquelles s'expriment les valeurs se sont révélées jusqu'à ce jour une force. Les évolutions sociétales des deux partenaires ne paraissent pas devoir totalement les détacher. Même si elles s'expriment différemment, les valeurs fondamentales restent proches.

3. Vers un pôle euro atlantique dans un monde multipolaire, chemins et moyens.

Comme l'écrit Maxime LEFEBVRE⁵ : *« Tout ce passe comme si nous étions dans un jeu systémique. Il y un dilemme européen: sans les Etats-Unis la défense européenne ne peut avoir que des ambitions limitées; avec les Etats-Unis elle doit se plier à l'OTAN. Il y a aussi un dilemme américain: en agissant sans les Européens, les Etats-Unis risquent de perdre le contrôle sur leurs alliés ; en agissant avec eux, ils doivent accepter de partager la décision. Dans ce jeu, chaque partenaire cherche à maximiser son avantage. »*

Ainsi l'Europe doit être suffisamment puissante pour influencer les EU, mais pas trop pour ne pas les « menacer ». Les EU ont besoin d'une Europe acteur consistant sur la scène internationale, mais pas trop puissante.

Les moyens pour atteindre cet objectif d'équilibriste sont d'une part la CSS et la PESD, et d'autre part l'OTAN, qui peut et doit servir de « forum de dialogue » entre les deux partenaires.

Le Concept Stratégique de Sécurité (CSS) étant plus récent et moins connu que la PESD, nous nous appesantirons davantage sur son contenu et ce qu'il implique.

3.1. Le CSS et la PESD:

A peine passée la tourmente politique soulevée par la crise en Irak, l'Union se dote en décembre 2003 de sa propre stratégie de sécurité en approuvant le document préparé par son haut-représentant, Javier Solana, et ce faisant, définit d'elle-même les conditions et les enjeux de sa propre sécurité. Vingt cinq états réunissant 450 millions de personnes et produisant plus du quart de la richesse mondiale, s'accordent sur une définition commune des défis et des menaces du monde d'aujourd'hui ainsi que sur les objectifs stratégiques et les voies privilégiées pour y faire face.

La PESC/PESD qui n'était constituée jusqu'alors que d'outils et de procédures, prend enfin corps en étant positionnée par rapport à des menaces identifiées (le terrorisme, le crime organisé international, les Etats faillis, les conflits régionaux, la prolifération) et se fixant des buts. Des buts à la fois de défense contre ces menaces et de construction d'un monde plus uni et plus équitable qui doivent traduire le rôle d'acteur global que l'Europe se donne le devoir de jouer et les responsabilités qui en découlent en matière

de sécurité intérieure et internationale. Les voies pour y parvenir s'appuieront sur une efficacité accrue du système multilatéral, sur l'aide à la bonne gouvernance dans les approches de l'Europe et le traitement des problèmes à la source. Il sera fait recours à la très large panoplie des moyens sans se restreindre aux seuls capacités militaires qui ne sont pas adaptées à toutes les situations: initiatives diplomatiques, outils politiques et économique, actions civiles et policières. Enfin, un message est affirmé avec force dans ce texte fondateur sur le caractère irremplaçable de la relation transatlantique pour constituer avec les Etats-Unis une formidable force positive dans le monde.

Ce qui vient d'être dit n'est rien d'autre que les lignes directrices du concept stratégique de Javier Solana approuvé en décembre 2003 au sommet de Bruxelles. Il reste néanmoins à accorder les grilles de lecture des différents Européens, ce qui n'exclut pas d'être ambitieux. La vision stratégique de l'Europe se conclura ainsi sur une citation de Javier Solana : *"La stratégie de sécurité reflète ce qu'est l'Union Européenne. C'est-à-dire ni un état ni une organisation militaire, mais un nouvel acteur global qui, en s'appuyant sur un projet politique et économique, se dote des instruments civils et militaires qui lui permettront de jouer son rôle dans la gestion des crises."*

3.1.1. **Genèse du concept stratégique de sécurité européen**

Par nécessité durant la guerre froide, par manque de consensus ensuite, l'UE avait ainsi laissé aux Etats-Unis et aux Etats membres le monopole de la réflexion stratégique. Deux constats ont entraîné son émancipation: une Europe divisée est impuissante et une Europe élargie ne peut échapper à ses responsabilités.

Tout comme les conflits yougoslaves avaient débouché sur les accords de Saint-Malo et d'Helsinki, la crise irakienne a suscité chez les dirigeants européens une prise de conscience commune de la nécessité de penser stratégiquement les problèmes de sécurité internationale. Tout au long de cette crise, l'attitude de l'UE fut essentiellement réactive : si elle avait défini ses propres critères de violation vis-à-vis de la résolution 1441, précisé les conditions de l'usage de la force et établi un calendrier précis d'action, elle aurait pu anticiper les événements, renforcer sa position à Washington et assurer sa crédibilité. Faute de stratégie commune, l'UE fut absente car divisée sur ces questions.

A cet aveu d'impuissance correspond une réalité qui s'impose à tous: une Europe de 450 millions d'habitants ne peut ignorer le monde qui l'entoure. Carrefour naturel des

⁵ In Revue de la Défense Nationale « L'Europe, puissance par la défense ? »

civilisations, l'Union élargie s'étend jusqu'aux confins du monde russe et arabo-musulman. Cet élargissement rapproche les membres qui la composent mais aussi les problèmes qui l'entourent: la Méditerranée, le Proche-Orient, le Caucase et la Russie, désormais voisins immédiats de l'Union, demandent une attention soutenue et une activité constante.

L'hypothèse initiale du document « Une Europe sûre dans un monde meilleur »⁶ élaboré par Javier Solana et présenté en tant qu'ébauche de concept stratégique de sécurité européen au Conseil européen de Thessalonique le 20 juin 2003, part de cette évidence : *« l'Union Européenne est, qu'on le veuille ou non, un acteur mondial, elle doit être prête à partager la responsabilité de la sécurité dans le monde ».*

3.1.2. Introduction du document

Dans l'introduction du document, Javier Solana stipule que l'Europe n'a jamais été aussi prospère, sûre et libre qu'actuellement et que la création de l'UE a constitué un facteur essentiel de cette évolution. Il rappelle le rôle capital qu'ont joué les Etats-Unis dans cette réussite par leur soutien et par leur engagement en faveur de la sécurité de l'Europe par le biais de l'OTAN.

Il continue qu'au cours de la décennie écoulée, aucune région du monde n'a cependant été épargnée par des conflits qui se sont déroulés surtout à l'intérieur d'états plutôt qu'entre états.

La position dominante des Etats-Unis en tant qu'acteur militaire après la fin de la guerre froide est reconnue, mais aucun pays ne peut s'attaquer seul aux problèmes complexes d'aujourd'hui et l'UE, en raison de son potentiel humain et économique est un acteur mondial et doit être prête à partager la responsabilité de la sécurité dans le monde.

Partie I du document (« De nouvelles menaces dans un nouvel environnement »)

Le monde globalisé et les progrès de la démocratie offrent aujourd'hui un potentiel accru de liberté et de prospérité. Cependant, il existe des phénomènes qui ont une influence directe ou indirecte sur les intérêts européens et qui constituent une source de préoccupation :

⁶ SOLANA J., « Une Europe sûre dans un monde meilleur », Conseil européen, Thessalonique, 20 juin 2003, <http://www.iss-eu.org/solana/solanaf.pdf> .

- les conflits régionaux qui continuent à provoquer l'instabilité et les souffrances humaines. A cet endroit sont cités les conflits indo-pakistanaï, israélo-palestinien et ceux de la péninsule coréenne ;
- la faim, la pauvreté, l'échec de la croissance économique liés à des problèmes politiques et à des conflits violents dans certaines régions du monde et particulièrement en Afrique subsaharienne ;
- la mauvaise gestion des affaires publiques, la faiblesse des institutions étatiques, la corruption et la criminalité dans un certains nombre de pays (aucun exemple n'est cité) ;
- la montée des températures, engendrant des mouvements migratoires et créant donc des sources de turbulences supplémentaires ;
- la dépendance énergétique de l'Europe du Golfe, de la Russie et de l'Afrique du Nord.

Tout en reconnaissant qu'une agression de grande envergure contre l'un ou l'autre des états membres de l'UE est actuellement improbable, le concept stratégique européen identifie de nouvelles menaces plus diverses, moins visibles et moins prévisibles :

- le terrorisme. Les nouvelles formes du terrorisme international n'hésitent pas à recourir à une violence illimitée pour faire un grand nombre de victimes. L'Europe en constitue à la fois une cible et une base d'opérations. Les causes en sont notamment les pressions exercées par la modernisation, les crises culturelle, sociale et politique et l'aliénation des jeunes vivant dans des sociétés étrangères ;
- la prolifération des armes de destruction massive. Une course aux armements de destruction massive entre un certain nombre de pays, combinée à la prolifération des technologies balistiques, particulièrement au Moyen-Orient, placent l'Europe dans une situation de vulnérabilité croissante. Le plus grand danger résulte de la situation où des terroristes réussissent à acquérir des armes de destruction massive. Dans ce cas, même une bonne dissuasion n'aboutirait à rien ;
- les Etats en déliquescence et la criminalité organisée. Dans de nombreuses régions du monde, la mauvaise gestion des affaires publiques, les conflits civils et l'affaiblissement des structures étatiques et sociales engendrent la criminalité organisée et portent atteinte à la sécurité de l'Europe. De grands flux illicites de migrants et de drogues arrivent ainsi en Europe via les Balkans, l'Europe de l'Est et l'Asie Centrale.

La conjugaison de tous ces éléments – un terrorisme fermement résolu à user d’une violence maximale, la possibilité d’avoir accès à des armes de destruction massive et la déliquescence de systèmes étatiques pourrait exposer l’Europe à une menace extrêmement sérieuse.

Les menaces évoquées ici montrent clairement la convergence objective qui existe entre les EU et l’UE dans l’analyse des dangers présents et futurs. Cette analyse est également partagée par les « Atlantistes » et les tenants de « l’Europe puissance ».

Partie II du document (« Objectifs stratégiques »)

Dans cette partie du document, Javier Solana identifie trois objectifs stratégiques pour l’UE.

Le premier objectif s’appelle « Etendre la zone de sécurité autour de l’Europe ». L’UE doit créer un cercle de bonne gouvernance sur ses frontières orientales et sur le pourtour de la Méditerranée, au sein duquel elle développe un partenariat fait de confiance mutuelle et de coopération avec ses voisins. Ainsi l’UE accroît sa sécurité en contrant dans son voisinage immédiat l’apparition d’Etats faibles ou d’Etats en déliquescence qui pourraient générer des conflits violents et de la criminalité organisée.

Pour atteindre cet objectif, l’UE doit mener les politiques suivantes :

- Balkans : assurer la stabilité, la bonne gestion des affaires publiques et l’intégration la plus poussée possible de cette région dans l’Europe ;
- Ukraine, Moldavie et Biélorussie : faire bénéficier ces pays des avantages de la coopération économique et politique ;
- Caucase du Sud : porter un intérêt plus grand aux problèmes de ces pays ;
- Méditerranée : développer une coopération plus efficace dans les domaines économique, sécuritaire et culturel ;
- Proche Orient : faire avancer le règlement du conflit israélo-arabe.

Le deuxième objectif stratégique consiste à « Renforcer l’ordre international ». Le but est de construire une société internationale plus forte, des institutions internationales qui fonctionnent bien et un ordre international fondé sur des règles. Pour cela, l’UE adoptera les politiques suivantes :

- favoriser les adhésions à l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) et aux institutions financières internationales (IFI) ;
- renforcer les relations transatlantiques, notamment par le biais de l'OTAN ;
- coopérer avec les organisations régionales (OSCE, Conseil de l'Europe, ASEAN, MERCOSUR, Union Africaine) ;
- prioritairement renforcer l'ONU et en assurer le bon fonctionnement ;
- soutenir la Cour pénale internationale ;
- promouvoir des réformes (développement de la démocratie, instauration de l'état de droit, protection des droits de l'homme,...) dans les pays du monde par des programmes d'aide, par la conditionnalité et par des mesures commerciales ciblées .

Pour atteindre ce deuxième objectif, un engagement préventif (« preemptive engagement » dans la version anglaise du texte) peut être envisagé afin d'éviter que des problèmes graves se présentent dans l'avenir.

Pour les pays qui ont choisi l'isolement et qui refusent de rejoindre la communauté internationale, le document annonce qu' « il y a un prix à payer, notamment dans leurs relations avec l'Union Européenne ».

Le troisième objectif stratégique consiste à « Faire face aux menaces ». Dans ce cadre, l'UE doit :

- construire sa première ligne de défense à l'étranger ;
- se tenir prêt à agir avant qu'une crise ne se produise : « Il n'est jamais trop tôt pour prévenir des conflits et des menaces ».
- engager des outils divers : « Aucune des menaces actuelles n'est purement militaire et ne peut être contrée par des moyens purement militaires ».

Pour contrer la menace de la prolifération des armes de destruction massive, il faut :

- renforcer les contrôles à l'exportation ;
- exercer des pressions politiques, économiques et autres ;
- s'attaquer aux causes politiques sous jacentes.

Pour faire face au terrorisme, il faut :

- combiner le recours au renseignement et les moyens politiques, militaires et autres.

Pour contrer la menace émanant des états en déliquescence, il faut utiliser :

- des instruments militaires pour rétablir l'ordre ;
- des moyens humanitaires pour remédier aux crises dans l'immédiat ;
- des instruments économiques pour la reconstruction ;
- des instruments de gestion civile des crises pour restaurer un gouvernement civil.

On voit bien dans cette partie la nécessité d'une « Europe puissance », même si le terme n'est pas évoqué forcément. Cependant cette puissance n'est pas conçue comme une puissance « concurrente » des EU.

Partie III du document (« Implications Politiques pour l'Europe »)

Si l'UE veut être à la hauteur de ses ambitions et exploiter pleinement son potentiel, il faut qu'elle devienne plus active, plus cohérente et qu'elle développe ses capacités.

Etre plus actif signifie d'être en mesure de mener plusieurs opérations simultanément. Il s'agit ici d'opérations qui font appel à des capacités tant militaires que civiles. Au sein de l'UE, il faut développer une culture stratégique propre à favoriser des interventions précoces, rapides et si nécessaire vigoureuses.

Etre plus cohérent signifie créer une meilleure synergie dans l'utilisation des moyens de l'UE. Les efforts diplomatiques, les politiques en matière de développement, de commerce et d'environnement devraient poursuivre le même objectif. Une cohérence plus poussée ne doit pas seulement être instaurée entre les instruments de l'UE, elle doit aussi englober les activités extérieures des différents états membres.

Développer ses capacités signifie :

- accroître les ressources consacrées à la défense ;
- éviter les doubles emplois et recourir systématiquement à des moyens mis en commun et partagés ;
- renforcer les capacités civiles de gestion de crise ;
- créer une capacité diplomatique plus solide ;
- partager mieux le renseignement entre les états membres et les partenaires ;
- élargir le spectre des missions de Petersberg.

A la fin de cette partie III se trouve un paragraphe supplémentaire intitulé « Coopérer avec nos partenaires » :

- l'UE doit poursuivre la coopération internationale aussi bien au sein des organisations internationales que par le biais de partenariats ;
- **la relation transatlantique est irremplaçable et il faut que l'UE développe ses capacités et renforce sa cohérence pour devenir un acteur plus crédible et plus influent ;**
- l'UE doit s'attacher à établir des partenariats stratégiques avec la Russie, le Japon, la Chine, le Canada et l'Inde et être prête à s'engager dans un partenariat dynamique avec tout pays qui partage ses objectifs et valeurs.

La partie soulignée ci-dessus, ainsi que l'ensemble du texte, montre clairement que le CSS se place bien dans le cadre de la relation transatlantique rénovée, et absolument pas contre les EU. Néanmoins pour atteindre cet objectif l'UE doit se donner les moyens d'avoir cette influence qu'elle recherche. Ce qui est en quelque sorte à mi chemin des positions des tenants de chaque « parti » européen.

3.2. L'OTAN, un facilitateur paradoxal.

Même si elle n'est pas exempte de défauts, l'OTAN est l'espace privilégié au sein duquel cette stratégie européenne peut prendre corps et effet, tout en participant au renforcement du lien transatlantique.

3.2.1. Le renforcement du pilier européen.

Le renforcement des capacités militaires des pays européens, en particulier dans les domaines où l'OTAN fait face à des lacunes permettrait de donner une plus grande autonomie, une plus grande lisibilité à l'Europe de la défense, au-delà des concepts et des déclarations d'intention. Ce renforcement montrerait aux EU la réalité et surtout l'intérêt du renforcement du pilier européen au sein de l'OTAN. Ils le réclament en effet depuis longtemps mais semblent aussi avoir quelques craintes face à sa possible réalisation.

Les récentes opérations en Iturie menées sous bannière de l'UE ont inscrits la construction de l'Europe de défense dans les faits. Avec la création de l'Agence Européenne de Défense et la réflexion capacitaire (ECAP, Headline Goal 2010), les Européens montrent une certaine volonté d'aborder leurs problèmes capacitaires. Cette approche est adossée aux enjeux industriels européens.

La somme des budgets de la défense des 25 pays européens avoisine les 200 M€ (contre 400 M\$ pour les USA). Ce budget se montre bien insuffisant pour combler les profondes lacunes capacitaires stratégiques de l'Europe notamment dans le domaine du transport stratégique et du renseignement. L'Europe peine à se maintenir au niveau des américains dont l'effort soutenu depuis maintenant près de dix ans commence à produire un décrochage capacitaire et à menacer l'interopérabilité des forces. Dans ce cadre, la mise sur pied d'une industrie de défense européenne est un objectif stratégique urgent pour ne pas mettre l'UE dans l'incapacité d'obtenir à terme une autonomie militaire. La dynamique lancée à travers la LOI puis l'OCCAR et enfin l'AED devrait permettre à terme de continuer à rationaliser les efforts, notamment en termes de R&D qui souffre d'un retard considérable vis à vis des américains. Elle permettra de dépenser « mieux » selon le souhait de beaucoup, mais le problème de la hauteur de l'effort budgétaire de l'UE reste entier.

Sur un plan pratique, les profondes lacunes capacitaires et l'affirmation du caractère incontournable de l'OTAN ont conduit à définir les modalités d'un recours de l'UE aux moyens de l'OTAN – accords de Berlin + en 2004 - pour des opérations qu'elle n'aurait pas les moyens de conduire elle-même. Ces accords sont mis en oeuvre depuis décembre 2004 pour l'opération Althéa dans les Balkans. En parallèle, l'UE a lancé une initiative de forces de réaction rapide, les GT 1500, sorte de « pompiers des crises » destinés à intervenir en moins de dix jours.

L'OTAN est en train de changer de manière significative. Le développement des institutions et de la conscience européennes modifient les équilibres: politiquement, les Etats-Unis perdent le pouvoir de domination qu'ils avaient et militairement, les Américains ne sont pas en mesure d'assurer seuls la défense de l'Europe, qu'il ne considèrent d'ailleurs plus vraiment comme de le ressort. Dans le domaine militaire, les États-Unis ne sont plus « *indispensables* » à la défense de l'Europe. La place de l'OTAN en Europe a changé et elle continue à évoluer. Elle était la seule véritable organisation de sécurité en Europe et elle avait le monopole des structures militaires multinationales. Ce n'est plus le cas aujourd'hui. Ce n'est qu'avec le développement de l'Union Européenne que l'OTAN a cherché à établir une dimension européenne « *séparable, mais non séparée* » de son dispositif militaire : ses structures militaires ont gagné en flexibilité et son monopole a disparu.

La structure militaire de l'OTAN doit achever sa réforme : elle doit devenir totalement flexible pour permettre aux Européens de disposer d'une liberté politique complète. Les

Européens devraient en effet disposer de la possibilité de choisir leur cadre d'intervention – celui de l'Union européenne ou de l'OTAN, avec l'appui des forces américaines s'ils le souhaitent – sans référence à la condition technique qui voudrait que l'OTAN soit la seule organisation capable de conduire des opérations difficiles ou de haute intensité. Cela signifie que les accords Berlin +, qui donnent satisfaction à l'heure actuelle, devront à terme être réexaminés. Ici encore cette transformation des accords ne serait utile et viable que si les européens font un effort pour améliorer leurs capacités militaires de manière significative.

L'Union européenne devra, par voie de conséquence, développer ses propres capacités de planification. L'objectif ultime devrait être la création de structures de planification modulaires, neutres au plan institutionnel (composés de cellules de planification de l'Union européenne et de l'OTAN), qui pourraient s'agréger selon les besoins et en fonction des décisions politiques et des exigences opérationnelles. Cela exige donc une réforme radicale des structures de l'OTAN, de manière à assurer une compatibilité et une complémentarité totales entre les structures militaires des deux organisations.

Mais toute cette réforme ne pourra aboutir que si les états européens font un réel effort financier pour se doter des moyens à la hauteur de leurs ambitions.

3.2.2. **La redynamisation du dialogue transatlantique.**

Promouvoir un multilatéralisme « organisé et discipliné ».

L'idée maîtresse est d'aider les États-Unis à renouer avec le multilatéralisme. Dans un monde de plus en plus soumis à l'instabilité, le multilatéralisme "*organisé et discipliné*" est essentiel. Mais sans l'engagement des États-Unis, il ne peut y avoir ni multilatéralisme efficace ni bon fonctionnement du système international. Le droit de veto au sein de l'ONU que détiennent les États-Unis, leur influence et leur puissance dans le monde leur donnent la capacité de bloquer et d'immobiliser le système entier. L'Union européenne, qui soumet la légitimité de ses interventions militaires dans le monde à la caution de l'ONU, a grand intérêt à exercer son influence sur les États-Unis pour les ramener à renouer avec un multilatéralisme qui par le passé a bien servi leurs intérêts. Ceci implique un changement de ton et l'évolution de la politique européenne vis-à-vis des États-Unis. Le ton devrait être moins "*agaçant*" et plus attentif aux inquiétudes américaines depuis le 11 septembre 2001. L'Europe devrait développer un discours de valeurs communes et transatlantiques pour ne pas donner prise à la perception américaine qu'elle est en train de développer un bloc anti-américain. De plus,

un discours de reconnaissance, peu naturels aux européens, adressé aux Etats-Unis pour leurs contributions à la sécurité européenne ne coûterait rien mais aurait un impact positif : le message est que l'Europe veut moderniser ses relations, pas les casser. La politique européenne vis-à-vis des États-Unis devrait être "*mutualisée*" au sein de l'Union européenne. L'approche européenne actuelle consiste en une agrégation des politiques nationales, souvent contradictoires. Elle est à remplacer par une politique commune européenne (en termes de principes et de "*discours publics*") sur les relations Europe / États-Unis. Si l'Europe ne peut développer une politique américaine commune, elle n'existera jamais en tant que puissance mondiale.

Une fois stabilisées, les bonnes relations Union européenne / États-Unis permettraient une réforme de l'ONU qui renforcera sa légitimité. A nouveau, sans un engagement positif des États-Unis, toute réforme de l'ONU risque d'échouer et l'organisation de perdre sa crédibilité.

L'UE pourrait demander un troisième siège au Conseil de sécurité pour l'Allemagne, du fait de son rôle de moteur économique et politique de l'Union européenne, nouvel acteur dans le monde. Cette proposition pourrait inclure des mesures sur l'élargissement du Conseil à de nouveaux membres (Inde et Japon par exemple) ainsi qu'une réforme du système de financement.

Élargir et approfondir les coopérations actuelles.

Comme nous l'avons vu plus haut, les coopérations existantes, anciennes, nombreuses et vitales pour les deux rives de l'Atlantique, tracent la voie de l'élargissement et de l'approfondissement des alliances. Au-delà de politiques internes pouvant emprunter des voies différentes, le développement d'une coopération plus étroite en matière de défense, de sécurité et de lutte contre le terrorisme représente un enjeu fondamental commun tant les menaces que les États-Unis et l'Union européenne doivent affronter sont proches. Les deux territoires partagent un même modèle d'organisation de la société et les mêmes valeurs fondamentales. Cela justifie en soi de renforcer la coopération en matière de renseignement, d'application des lois, d'accords d'extradition et plus globalement de mise en commun des moyens militaires susceptibles d'assurer la sécurité des populations. Cette coopération plus étroite a déjà été soulignée à maintes reprises s'agissant des Balkans, de l'Afghanistan ou du contrôle des routes maritimes. Dans le domaine de la contre-prolifération, en toute logique, les actions de soutien mutuel sont plus efficaces que celles conduites de manière isolée.

Troisième domaine où la frontière entre compétition et coopération est étroite : le champ commercial. Lors du récent conflit irakien, chacun a pu constater à quel point l'imbrication des économies rendait difficile toute mise en oeuvre de sanctions, aussi forte en soit la volonté politique. Certes, les producteurs de vin, de foie gras et de fromages ont indéniablement fait les frais des positions prises par le gouvernement français. Mais dans le même temps, leur légendaire pragmatisme a conduit les Américains à ne pas remettre en cause certains contrats avec la Sodhexo, au regard des conséquences que cela pouvait avoir pour les salariés américains et les exemples ne manquent pas d'attitude identique dans d'autres secteurs industriels. Pouvait-il en être autrement quand on sait qu'aujourd'hui 5 millions d'Américains travaillent pour des entreprises européennes dont 830.000 pour des entreprises françaises et que les filiales de groupes européens ont généré en Amérique un chiffre d'affaires de 301 milliards de dollars en 2001 ?

Pour autant, les conflits dont la presse se fait régulièrement l'écho ne seraient-ils qu'agitation médiatique ? Très clairement non, car la source la plus importante de ceux-ci réside dans des approches différentes de la régulation de l'activité économique et plus encore dans le manque de transparence des visions respectives des deux continents. En effet, si l'objectif des États-Unis est principalement porté par des calculs avant tout économiques et des aspirations compétitives, les pays européens, en élaborant et défendant leur politique commerciale, poursuivent, eux, souvent des objectifs politiques et sont de plus en plus portés à prendre en compte des principes de protection des consommateurs tant la vache folle et le sang contaminé ont marqué les esprits.

L'un des défis des relations transatlantiques réside très certainement dans une lecture commune des règles de l'OMC et dans la capacité des deux territoires à se conformer aux décisions prises par cet organisme, ce qui passe obligatoirement par une réflexion sur la façon de résoudre les différends et sur la façon de garantir que ces cycles de négociations commerciales n'ignorent pas le nécessaire développement des pays moins favorisés.

Explorer de nouveaux territoires de coopération transatlantique.

Le fait que les États-Unis et l'Europe concentrent la quasi totalité de la richesse de la planète et soient fortement préoccupés par la menace terroriste amène trop souvent à oublier la situation dans laquelle se trouvent une majorité des habitants d'autres continents.

Si les actions des Américains et des Européens ont conduit à restaurer la paix en nombre d'endroits ou tout au moins à tenter d'atteindre cet objectif, les voies d'une coopération transatlantique pour aider au développement de pays sous-développés restent largement à explorer. L'Afrique constitue très certainement un terrain privilégié pour engager des actions communes. Traumatisée par des conflits incessants pour la résolution desquels les Américains et Européens interviennent régulièrement, minée par la corruption, décimée par le SIDA, frappée par une pénurie d'eau (20 à 30 millions d'Africains sont morts en 2003 du fait de ce fléau !), ce territoire est bien évidemment incapable de surmonter ses maux si les pays occidentaux ne décident pas d'en faire une priorité. Au-delà de moyens financiers, c'est avant tout de coopérations techniques et politiques dont ce continent a besoin.

Autre axe d'une possible coopération, encore trop balbutiante ou inscrite dans la seule urgence : la coopération scientifique et médicale. SIDA, SRAS, fièvre EBOLA, risque terroriste, sont autant de menaces qui indifféremment peuvent demain frapper l'Europe ou l'Amérique. À l'instar de ce qui a été fait pour le décryptage du génome humain, qui a vu tous les pays coopérer à cette gigantesque entreprise et par là même dépasser leurs possibles intérêts économiques, il est temps que les états donnent des signes clairs de coopération pour surmonter les pandémies actuelles ou épidémies futures. Certes, les équipes scientifiques des laboratoires experts coopèrent naturellement, le progrès scientifique se bâtissant par définition sur la qualité et la multiplicité des échanges entre équipes de recherche. Cependant, une volonté politique commune clairement affirmée et la mise en commun des équipes, des moyens et des laboratoires sont seuls de nature à faire gagner en un temps court le combat contre des risques qui s'ils se développaient mettraient à ce point à mal les économies et populations qu'ils rendraient bien vains les divergences passées.

Ainsi, ces étapes franchies, la voie du partenariat stratégique sera la meilleure solution pour restaurer le lien transatlantique tout en donnant satisfaction aux intérêts respectifs des deux alliés. Les conditions de ce partenariat existent dès lors que l'Union Européenne manifeste et trouve les voies internes pour continuer à se construire politiquement et à augmenter sa puissance sans s'opposer frontalement aux Etats-Unis. Le pragmatisme des Américains les fera s'adapter et transformera la rude compétition en nécessaire complémentarité face aux menaces communes.

CONCLUSION.

L'Europe, depuis qu'elle est devenue l'UE à 25 membres, se découvre comme une puissance « de fait » sinon « de volonté ». Les années qui ont suivi la chute du bloc communiste ont été marquées par une divergence profonde d'appréciation entre les EU et l'UE. Les EU, après l'euphorie de la guerre du Golfe, ont rapidement considéré que le monde était de nouveau dangereux, et se sont donné les moyens de demeurer la seule superpuissance. Les pays européens ont cherché au contraire à recueillir les « dividendes de la paix », au détriment bien sur de leur effort de défense.

Cette attitude a également renforcé les divergences entre tenants d'une « Europe puissance » et ceux de l'« atlantisme ».

Il est néanmoins très clair que les EU et l'UE sont intimement liés, et que leurs intérêts politiques, économiques, démographiques, culturels et géopolitiques les amènent et les amèneront encore plus à l'avenir à avoir besoin l'un de l'autre. Qu'on le veuille ou non, ils représentent aux yeux du reste du Monde l'« Occident », avec tout ce que cela comporte de pouvoir de séduction et d'envies, de référence et de menaces dans un Monde où de nouveaux pôles potentiels de puissance apparaissent déjà de manière inéluctable..

L'Europe se donne l'objectif d'être un acteur global des relations internationales du XXI^e siècle. Elle ne peut le devenir qu'en acquérant une puissance « critique ». Mais elle n'a pas la volonté (ni les moyens ?) de faire un effort budgétaire à la hauteur de celui des EU.

Les EU ont besoin d'une Europe partenaire qui soit plus que celle des années de la guerre froide, mais sans devenir un rival potentiel.

C'est dans ce subtil équilibre que les visions géopolitiques des pays européens quant à l'avenir de l'UE peuvent et doivent se rejoindre. L'Europe ne peut espérer compter et survivre à l'avenir qu'en acquérant une puissance réelle. Mais son avenir est inséparable de celui des EU.

Ce défi d'une « juste puissance » est en définitive une chance car il donne le moyen de sublimer les divergences de vues entre pays de l'Union vers un but commun ultime.

L'avenir de l'Europe, mais aussi des Etats-Unis, passe donc en définitive par cette « renaissance de l'Occident » qu'appelait de ses vœux M. MOÏSI dans une conférence à

l'IFRI. Un Occident au sein duquel l'UE et les EU seraient « *amis, alliés, non-alignés* »⁷.

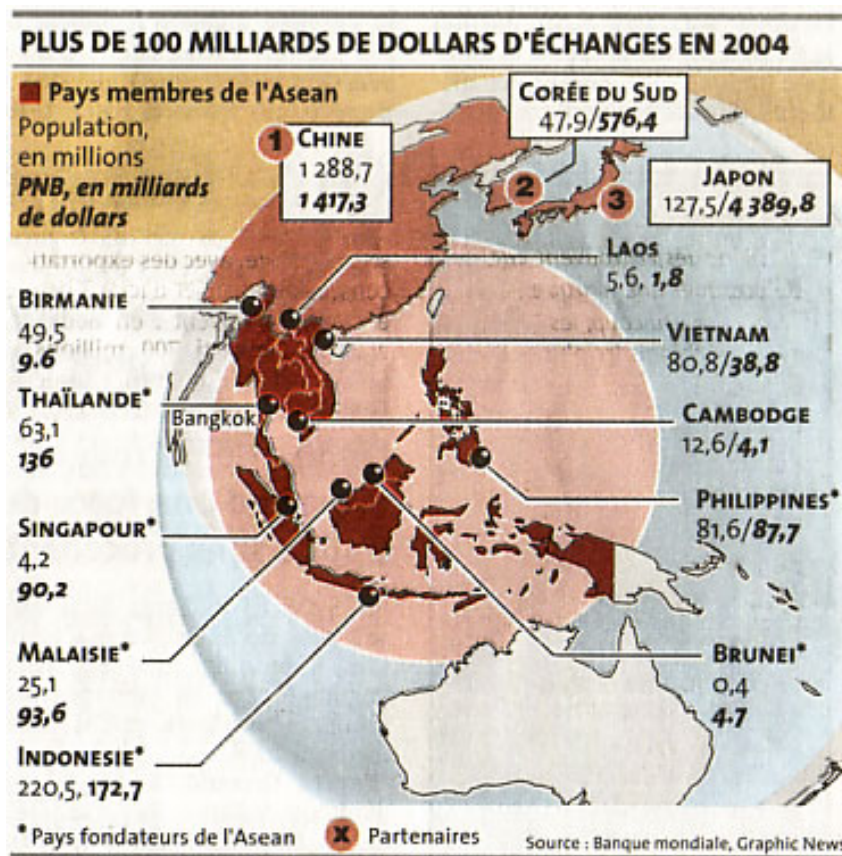
⁷ H. Védrine.

TABLE DES MATIERES

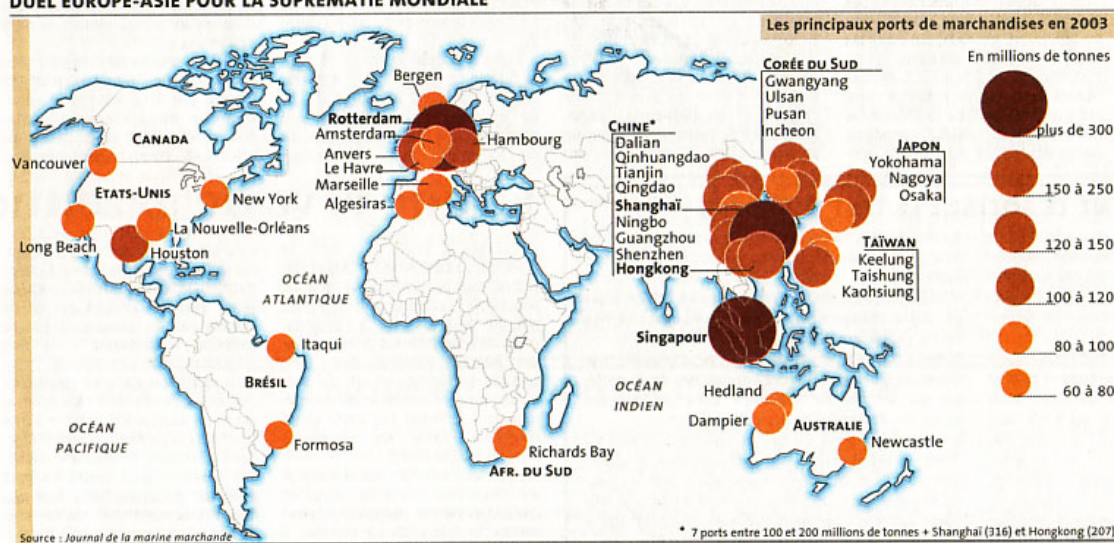
1. LES DIFFERENTES VISIONS GEOPOLITIQUES EN EUROPE, RACINES ET REMANENCES.	2
1.1. LA VISION « ATLANTISTE ».	2
1.1.1. <i>L’ambiguïté de la position britannique</i>	2
1.1.2. <i>Les autres « atlantistes »</i>	3
1.2. LA VISION « EUROPE PUISSANCE ».....	4
1.2.1. <i>La France</i>	4
1.2.2. <i>L’Allemagne</i>	6
2. DES RAPPROCHEMENTS INELUCTABLES, CAUSE PROFONDES ET PREMICES.....	7
2.1. CAUSES DEMOGRAPHIQUES ET SOCIOLOGIQUES.....	7
2.1.1. <i>L’effet de levier du poids des seniors sur la politique et la puissance</i>	7
2.1.2. <i>États-Unis : le dynamisme de la recherche et du développement</i>	8
2.1.3. <i>La mutation de la société américaine sous l’effet de la nouvelle immigration</i>	9
2.1.4. <i>L’immigration constitutive de la société américaine</i>	9
2.1.5. <i>Le risque de la perte d’identité</i>	10
2.2. CAUSES ECONOMIQUES.	11
2.2.1. <i>Liens structurels privilégiés</i>	12
2.2.2. <i>L’émergence de la Chine</i>	14
2.3. CAUSES GEOPOLITIQUES	15
2.3.1. <i>Le tropisme « Pacifique » des EU</i>	15
2.3.2. <i>Des intérêts stratégiques communs sur le long terme</i>	16
2.3.3. <i>La communauté des valeurs fondamentales occidentales</i>	17
3. VERS UN POLE EURO ATLANTIQUE DANS UN MONDE MULTIPOLAIRE, CHEMINS ET MOYENS.....	19
3.1. LE CSS ET LA PESD:	19
3.1.1. <i>Genèse du concept stratégique de sécurité européen</i>	20
3.1.2. <i>Introduction du document</i>	21
3.2. L’OTAN, UN FACILITATEUR PARADOXAL.	26
3.2.1. <i>Le renforcement du pilier européen</i>	26
3.2.2. <i>La redynamisation du dialogue transatlantique</i>	28

ANNEXE 1

LA MONTEE EN PUISSANCE DE LA CHINE

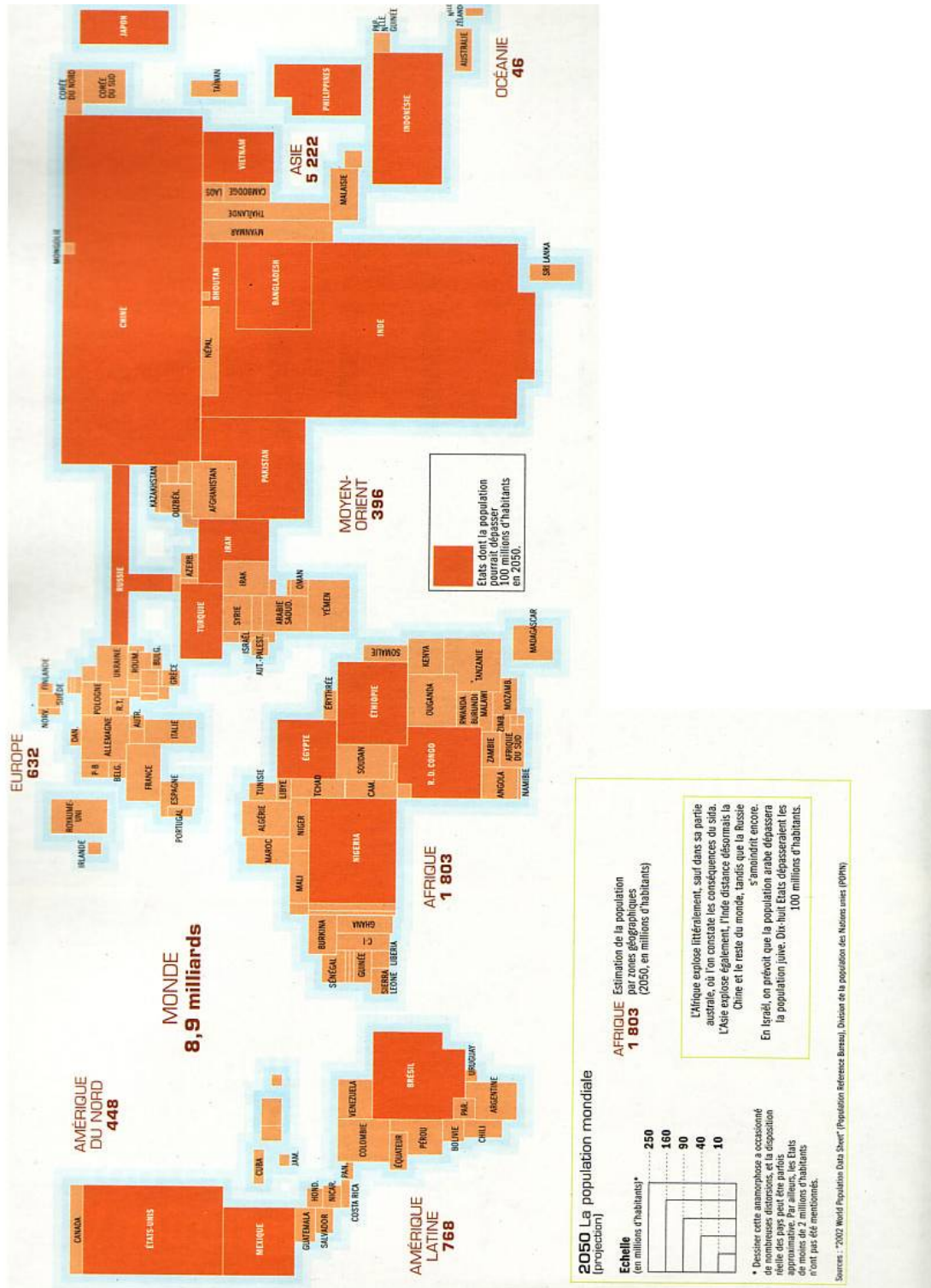


DUEL EUROPE-ASIE POUR LA SUPRÉMATIE MONDIALE



ANNEXE 2

PROJECTION DEMOGRAPHIQUE EN 2050



ANNEXE 3

BIBLIOGRAPHIE

1. Périodiques

BARRALIS D., « Réflexion mineure sur le projet de défense européen », in *Défense Nationale*, avril 2003, pp. 121-128.

BISCOP S. et COOLSAET R., « Une stratégie de l'UE pour la sécurité : définir la voie européenne », in *Défense nationale*, octobre 2003, pp. 125-133.

GOT P. et BRONARD N., « La National Security Strategy », in *Défense Nationale*, décembre 2002, pp. 105-112.

GNESOTTO N., « Reconstruire », in *ISS-EU Bulletin*, 2003, 6, p. 1.

GNESOTTO N., « Le rebond », in *ISS-EU Bulletin*, 2003, 7, p. 1.

GNESOTTO N., « Les trois chantiers de la PESC », in *ISS-EU Bulletin*, 2003, 8, p.1.

HAINE J.-Y., « Les premiers pas d'une Europe stratégique », in *ISS-EU Bulletin*, 2003, 7, p. 4.

LAVOIZARD J.-M., « L'information de sécurité, un élément-clé de la construction européenne », in *Défense Nationale*, mars 2003, pp. 103-116.

MOREAU DEFARGES P., « La guerre pre-emptive », in *Défense Nationale*, octobre 2002, pp. 228-234.

2. Documents

Conseil de l'Union européenne, *Communication de la Commission au Conseil, au Parlement européen, au Comité économique et social européen et au Comité des régions sur la défense européenne – questions liées à l'industrie et au marché – Vers une politique de l'Union européenne en matière d'équipements de défense*, Bruxelles, 15 avril 2003, 8484/03, 21 p.

3. Internet

ADAM B., « Unilatéralisme et militarisme », 2003,

<http://www.grip.org/bdg/g2068.html>, 6 octobre 2003.

ANDERSSON J., « The European Union Security Strategy : Coherence and Capabilities », 2003,

<http://www.iss-eu.org/solana/docsto.pdf> , 12 novembre 2003.

ASPEN INSTITUTE ITALIA, « Identifying and understanding threats from the EU's perspective: points to discuss in Solana's strategic document », 2003,

<http://www.iss-eu.org/solana/docrom.pdf> , 12 novembre 2003.

ASSEMBLEE UEO, « L'Europe et la nouvelle stratégie de sécurité nationale des Etats-Unis », 2003, [http://www.assemblee-](http://www.assemblee-ueo.org/fr/documents/sessions_ordinaires/rpt/2003/1819.pdf)

[ueo.org/fr/documents/sessions_ordinaires/rpt/2003/1819.pdf](http://www.assemblee-ueo.org/fr/documents/sessions_ordinaires/rpt/2003/1819.pdf), 01 octobre 2003.

BISCOP S., « Staying on Course-the Quadrilateral Defence Summit and the European Security and Defence Policy in the wake of 9/11 and Iraq », 2003, [http://www.irri-](http://www.irri-kiib.be/papers/BiscopPaperBudapest.pdf)

[kiib.be/papers/BiscopPaperBudapest.pdf](http://www.irri-kiib.be/papers/BiscopPaperBudapest.pdf), 29 septembre 2003.

CONSEIL DE L'UNION EUROPEENNE, « Conseil européen de Thessalonique 19 et 20 juin – Conclusions de la Présidence », 2003,

<http://ue.eu.int/pressData/fr/ec/76281.pdf>, 18 septembre 2003.

GNESOTTO N., « America's military strategy after 11 September: impact on Europe », 2002, <http://www.iss-eu.org/new/analysis/analy022.html>, 01 octobre 2003.

GNESOTTO N., « Vrai et faux débats transatlantiques », 2003, [http://www.iss-](http://www.iss-eu.org/new/analysis/analy055.html)

[eu.org/new/analysis/analy055.html](http://www.iss-eu.org/new/analysis/analy055.html), 30 septembre 2003.

GNESOTTO N., « Stratégie de sécurité de l'Union européenne », Compte rendu du séminaire sur les menaces, Rome, 19 septembre 2003, [http://www.iss-](http://www.iss-eu.org/solana/reprom.pdf)

[eu.org/solana/reprom.pdf](http://www.iss-eu.org/solana/reprom.pdf), 12 novembre 2003.

GNESOTTO N., « Stratégie de sécurité de l'Union européenne », Compte rendu du séminaire sur les objectifs stratégiques, Paris, 6-7 octobre 2003, [http://www.iss-](http://www.iss-eu.org/solana/reppar.pdf)

[eu.org/solana/reppar.pdf](http://www.iss-eu.org/solana/reppar.pdf), 12 novembre 2003.

HAINE J.-Y. et LINDSTROM G., « An analysis of The National Security Strategy of the United States of America », 2002, <http://www.iss-eu.org/new/analysis/analy034.html>, 01 octobre 2003 .

KAGAN R., « Power and Weakness », 2002, http://www.policyreview.org/JUN02/kagan_print.html, 18 novembre 2003.

LEBAS C., « Quel avenir pour la relation transatlantique », 2002, <http://www.robert-schuman.org/bibliotheque/relationeuroatlantique.pdf>, 30 septembre 2003.

LEITAO R., « L'Union européenne et les enjeux de la sécurité mondiale », 2002, <http://www.ecsanet.org/ecsa-world6/contributions/others/Rogero%20Leitao.doc>, 30 septembre 2003.

OCDE, « Les statistiques de l'aide », tableau et graphique, 2003, <http://www.oecd.org/dataoecd/43/55/2507744.pdf>, 04 décembre 2003.

ORTEGA M., « The EU's Strategic Objectives : Effective Multilateralism and Extended

SOLANA J., « Une Europe sûre dans un monde meilleur », Conseil européen, Thessalonique, 20 juin 2003, <http://www.iss-eu.org/solana/solanaf.pdf>, 18 septembre 2003.

SOLANA J., « Conférence annuelle de l'Institut d'Etudes de Sécurité de l'Union européenne », Paris, 30 juin 2003, <http://ue.eu.int/pressdata/EN/discours/76423.pdf>, 20 septembre 2003

SOLANA J., « Réunion conjointe des Commissions Affaires étrangères et Défense des Parlements nationaux de l'Union européenne », Bruxelles, 10 septembre 2003, <http://ue.eu.int/pressdata/FR/discours/77134.pdf>,

20 septembre 2003

SOLANA J., « Atlantic drift », 2003, <http://ue.eu.int/pressdata/EN/articles/76622.pdf>, 20 septembre 2003.

SOLANA J., « The future of transatlantic relations : reinvention or reform », 2003, <http://ue.eu.int/pressdata/EN/articles/76621.pdf>, 20 septembre 2003.

THE WHITE HOUSE, WASHINGTON, « The National Strategy for Homeland Defense », 2002, <http://www.whitehouse.gov/homeland/book/index.html>, 01 octobre 2003.

THE WHITE HOUSE, WASHINGTON, « The National Security Strategy of the United States of America », 2002, <http://www.whitehouse.gov/nsc/nss.html>, 01 octobre 2003.

THE WHITE HOUSE, WASHINGTON, « The National Strategy to Combat Weapons of Mass Destruction », 2002, <http://www.whitehouse.gov/news/releases/2002/12/WMDStrategy.pdf>, 01 octobre 2003.

THE WHITE HOUSE, WASHINGTON, « National Strategy for Combating Terrorism », 2003, <http://www.whitehouse.gov/news/releases/2003/02/20030214-7.html>, 01 octobre 2003.